

Le PS garde confiance en l'Olivier

CSCE : La ministre des Transports a sorti une circulaire quinze jours avant la rentrée parlementaire, qui parasite le travail en cours depuis plus d'un an. Que s'est-il passé selon vous ?

Anne-Sylvie Mouzon : Selon moi, les dirigeants de la STIB tiennent à se faciliter la tâche. Il est techniquement plus facile d'interdire que de commencer à faire le tri entre mendicité "inoffensive" et ce qui est accompagné d'agressivité. Il est normal d'être dérangé à la vue d'un mendiant, cette situation est dérangeante, mais il n'est pas normal que ce fait représente une agression. Or, il est possible que la STIB reçoive des plaintes du public en ce sens. Dans ce cadre, imaginez-vous le personnel du métro expliquer à un plaignant : "Vous vous plaignez de façon excessive, monsieur ou madame mendie sans être une nuisance inadmissible" ? C'est le fond du problème ! Pour la direction, il semble plus facile de caresser le personnel dans le sens du poil. La nuance et l'appel au bon sens semblent plus difficile à réaliser. C'est abusif et inacceptable, on pourrait alors interdire beaucoup de choses par facilité, en évitant une approche plus intelligente et plus raisonnable des problèmes.

CSCE : En octobre, les élus ont été surpris face au texte de base des travaux. D'un point de vue procédural, comment en arrive-t-on à ce qu'un travail aussi important reprenne sur base d'un texte inconnu ?

A.-S. M. : Ces problèmes de procédure peuvent avoir plusieurs

INTERVIEW D'ANNE-SYLVIE MOUZON, PARLEMENTAIRE BRUXELLOISE DU PARTI SOCIALISTE (PS), LE 19 NOVEMBRE 2010.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux
CSCE

explications, par exemple la volonté de parlementaires de la majorité de ne pas complètement déculotter le gouvernement ou un de ses ministres en se retranchant derrière des débats de procédure pour gagner du temps. Il peut aussi y avoir une méconnaissance des procédures. Certains, y compris dans la majorité, s'imaginent que le rôle des parlementaires est de produire beaucoup de discours, de faire des auditions, et de faire parler de soi. Quand on est organisé et qu'on connaît la procédure, il faudrait pouvoir prendre directement le chemin adéquat pour arriver au but.

CSCE : Du point de vue du fond, les débats ont redémarré sans la revendication parlementaire principale, pourquoi ?

A.-S. M. : Le texte ne contient pas l'abrogation, mais ça a été abondamment dit en commission de la part de parlementaires de quasiment tous les groupes, quasiment...

CSCE : Selon vous, cette revendication est toujours d'actualité ?

A.-S. M. : Je pense, oui, tout à fait.

CSCE : En novembre, la ministre a réaffirmé en commission que cette abrogation n'est pas à l'ordre du jour.

A.-S. M. : Oui, mais vous la sentez un peu gênée aux entournures. À titre personnel, elle ne semble finalement pas très convaincue, sans savoir comment imposer sa conception et celle du Parlement à la STIB. Juridiquement, si le Parlement veut véritablement abroger cette circulaire, nous devons poser un acte législatif et prendre une ordonnance. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à aujourd'hui, espérant que les interpellations de la ministre en commission la feraient changer d'avis.

CSCE : Pensez-vous envisageable que la majorité prenne ce genre d'initiative ?

A.-S. M. : Si, véritablement, ça n'avance pas, c'est envisageable. Si la ministre s'entête à suivre la direction de la STIB et qu'on n'arrive pas à abroger ce terme de l'arrêt de gouvernement, la réponse technique de la majorité sera une initiative ajoutant l'impossibilité de réprimer la mendicité en tant que telle. Nous allons cependant d'abord essayer d'autres méthodes, car il ne faut jamais tuer une mouche avec un bazooka. En politique, quand on a de bonnes raisons de le faire, on se grandit en changeant d'avis. Nous vivons dans un monde très médiatisé, alimentant nos pulsions narcissiques naturelles, cela fige parfois pour ne pas perdre la face. Peut-être qu'une des formules est de ne plus

en parler pendant un moment, afin que la ministre puisse discrètement retirer la mendicité de la liste des infractions administratives. L'important est l'objectif, il faudra éventuellement caresser la ministre dans le sens du poil.

CSCE : Ne plus parler de ce débat, alors que les associations attendent le rapport final depuis un an ?

A.-S. M. : Je ne suis pas représentative de la majorité des parlementaires, mais moi je fonctionne comme ça. Devant cette situation, je ne fais pas des tas d'auditions en commission, je dis à la ministre qu'il faut retirer cette mesure, voilà tout. Personnellement, je laisserais un peu retomber le débat, pour voir comment obtenir le résultat par d'autres biais. Et si ce n'est toujours pas possible, alors effectivement je ferai un petit bout d'ordonnance pour abroger le terme de mendicité de l'arrêt. ■